

MAIRIE DE WANQUETIN

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

Membres présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de, Jérôme Marsy et Jean Pierre Leblanc.

Convocation du 8 février 2016

Objet :

- Adoption du rapport sur la qualité et le prix de l'eau distribuée en 2015
- Désignation de 2 membres AFR
- Adhésion au groupement d'achat FDE62
- Taux d'aménagement 2017
- Devenir de la maison Bayart
- Extension éclairage public
- Divers

Désignation de 2 membres AFR :

Le Président signale qu'il y a lieu de désigner 2 nouveaux membres AFR afin de remplacer Monsieur Alain Caudron, décédé et lui-même étant membre de droit de par sa fonction de maire. Après délibération Marie-José LEMAIRE et Sébastien CAILLIEREZ sont désignés en tant que propriétaires de parcelles remembrées sur la commune au sein de l'AFR Wanquetin-Montenescourt-Gouves.

Adhésion au groupement d'achat FDE62 :

Le Président demande aux membres présents d'adhérer au groupement d'achat de fournitures d'électricité créé par la FDE 62. Après mise au vote, le conseil municipal décide, à 8 voix pour et 4 voix contre d'adhérer au groupement d'achat et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

Devenir de la Maison Bayart :

Le Président donne la parole à Monsieur Lhors qui expose les coûts occasionnés par une éventuelle réhabilitation de la maison Bayart. Après délibération, un tour de table est effectué pour recevoir l'avis de chaque conseiller. Trois solutions sont évoquées à savoir :

- Réhabilitation en maison communale (salle pour la garderie municipale et salle de réunion pour les associations) avec parc de jeux
- Réhabilitation en logements sociaux en passant par une association agréée
- Vente en partie de l'immeuble

Monsieur Lhors est désigné pour rencontrer les entreprises et associations afin de définir des coûts de travaux. La décision sera prise ultérieurement.

Extension de l'éclairage public :

Monsieur le Maire propose de faire une extension EP jusqu'au haricot rue de la République afin de mettre en sécurité cet endroit. Après délibération, les membres présents refusent ce projet au motif que l'éclairage public n'est pas en fonction toute la nuit.